

# Charte de couleurs et de matériaux annexable au PLU de Saint-Jean de Monts

## Orientations

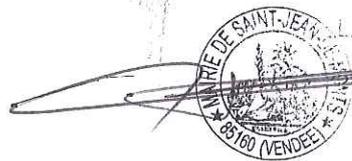
SOUS-PREFECTURE  
DES SABLES D'OLONNE

27 MARS 2015

COURRIER ARRIVE

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil municipal du

- 9 MARS 2015



Le Maire

André RICOLLEAU

Saint-Jean de Monts

Cette charte de couleur fait suite à une étude diagnostic des couleurs du bâti de Saint-Jean de Monts réalisée en 2006-2007.

Celui-ci a été réalisé en tenant compte des différents secteurs ou quartiers de Saint-Jean de Monts.

En fonction des principales conclusions du diagnostic coloré, **les orientations pour la palette des couleurs de Saint-Jean de Monts sont les suivantes :**

## **Orientations colorées : composition des palettes**

Les dominantes générales relevées (existant) ont été conservées, mais enrichies (pour renforcer l'identité locale) ou atténuées (pour limiter les variantes atypiques ou peu souhaitables). Pour chacune des palettes par éléments de la façade, vous trouverez dans ce document :

- les **orientations colorées** de la palette concernée : les orientations générales et les spécificités, si nécessaire, en fonction des différentes typologies,
- les **palettes** avec des explication, si nécessaire, sur les orientations par types de constructions.

# Orientations pour les fonds de façade

- Pour les **fonds de façade** les orientations du **nuancier général** sont :
  - **dominante de tons clairs** pour les fonds de façades (enduits, peintures),
  - **limitation du développement des tons ocrés** : les teintes les plus denses du nuancier de fond de façade resteront assez claires.
- ... et les précisions pour certaines **typologies** :
  - dans le cas des **commerces**, un traitement coloré plus **"identifiant"** pourra être envisagé. Cependant, il s'agit souvent de vitrines commerciales qui viennent ou viendront en applique sur la façade. Dans ce cas, elles utiliseront soit un nuancier spécifique, soit les tons des huisseries,
  - les architectures réalisées à base de terre (**bauge**) seront, comme c'est la tradition, **badigeonnées de blanc** (un lait de chaux).



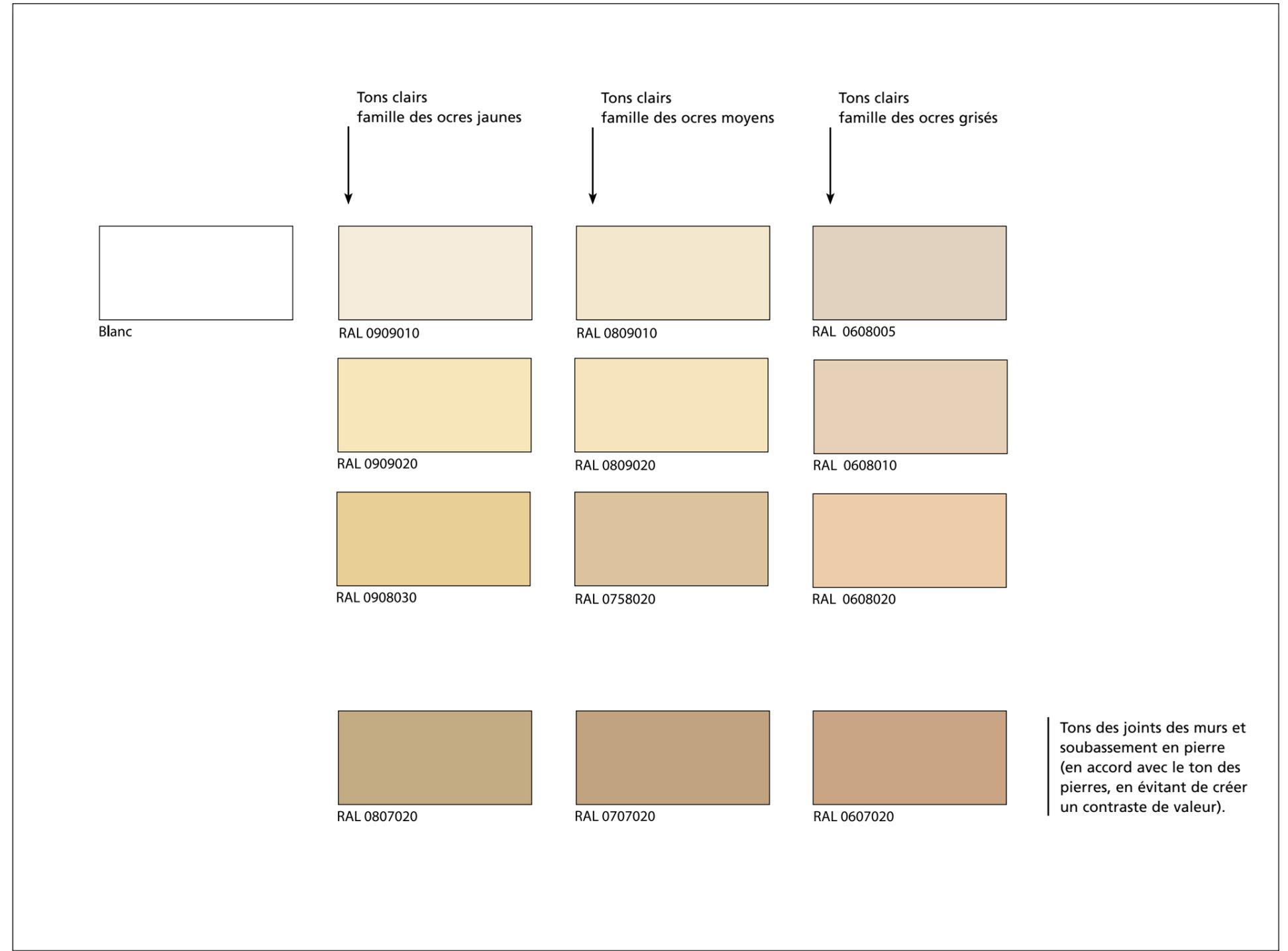
# Palettes des fonds de façade

Les **enduits** présentent des **dominantes claires** pour les fonds de façades.

Cependant, ils peuvent être plus denses pour les constructions de la période 30 (l'enduit, par des jeux de bandeaux, créent un décor de façade - cf. § modénature et soubassements).

Ces tons correspondent également aux tons des fonds de façade peints.

Les couleurs autorisées pour les constructions à ossature bois pourront également être employées dans la limite de 50% de la superficie des façades.



# Orientations pour les éléments de modénature et soubassements

- Pour les éléments de modénature (corniches, bandeaux chaînes, encadrements) et soubassements, les orientations du *nuancier général* sont :
  - **dominante** dans les cas les plus courant de **tons clairs** similaires à ceux des fonds de façades et usage du blanc,
  - **respect des matériaux lorsqu'ils sont apparents** (et destinés à l'être) comme la **brique** (et dans des cas très rares, la pierre).
- ... et les précisions pour certaines *typologies* :

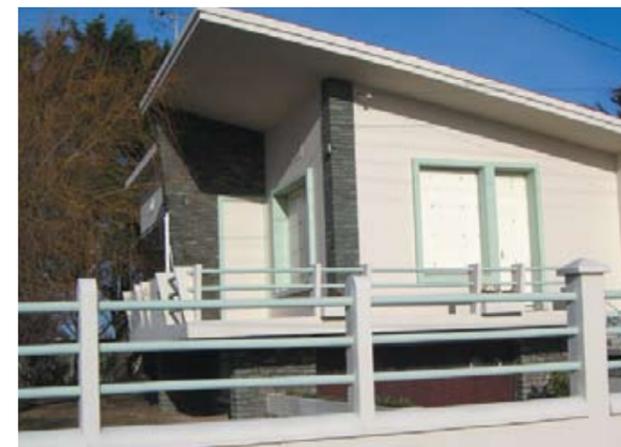
Les éléments de modénature sont des éléments à la fois **techniques et décoratifs** de la façade : ils marquent souvent fortement les différents types de constructions. Ils seront **mis en valeur** comme par exemples :

- pour la **majorité des constructions** : la modénature sera traitée dans un ton plus clair que le fond de façade de façon à en accentuer le relief, Ces tons clairs seront associés, le cas échéant, avec la brique (qui ne sera pas peinte) ou la tuile pour les corniches ou bandeaux supérieurs.

Les soubassements seront traités soit en accord avec les éléments de modénature, soit dans le même ton ou dans un ton plus sombre que la façade (afin de minimiser les salissures).



- pour les constructions **années 30**, l'usage de tons plus soutenus que le fond de façade sera possible pour le traitement des bandeaux supérieurs.
- pour les éléments décoratifs en bois (faux colombages par exemple ou bien pour les garde-corps (en bois ou en métal) les **maisons de la villégiature** utiliseront l'ensemble de la palette des huisseries y compris les tons sombres comme **bleus gris denses** (sombres),
- pour les constructions du **mouvement moderne**, la couleur est utilisée pour mettre en avant des éléments de la façade (**sous faces d'escaliers ou de casquettes/pare soleil par exemple mais aussi tableau des baies ou encadrements....**),
- pour les constructions **traditionnelles et les constructions de la fin du 19<sup>ème</sup> à la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle** : les éléments décoratifs en **céramique** (nom de la villa...), les **éléments en briques** (vernissées dans certains cas),

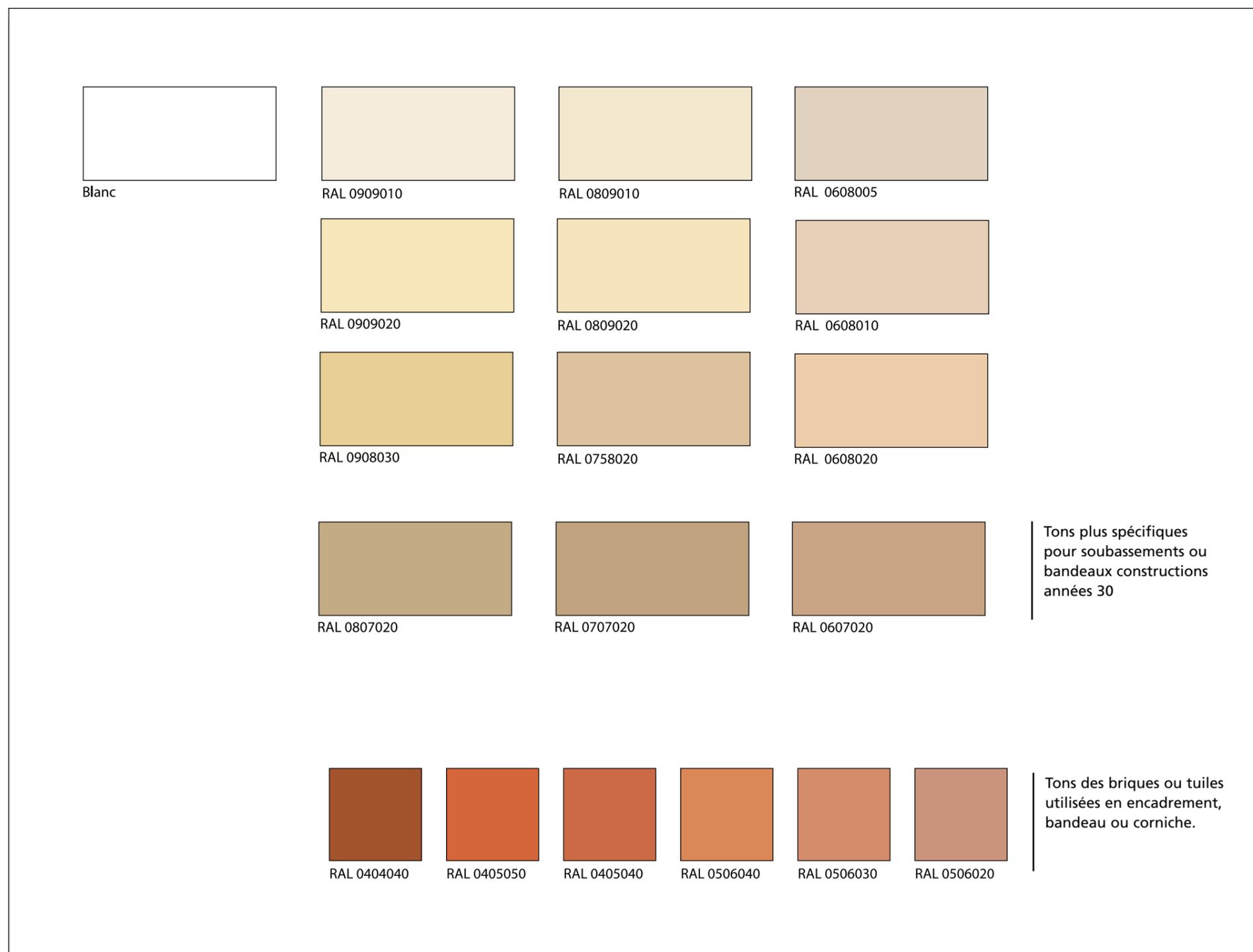


# Palettes des éléments de modénature et soubassements

## • Les éléments de modénature

Ils reprennent les tons des **fonds de façades** mais sont complétés :

- par une **liste de matériaux autorisés** comme les **briques** : elle sont fréquemment utilisées pour les éléments de modénature (encadrements, chaînes, bandeaux, corniches). Ces encadrements peuvent également être traité en blanc ou ton clair, seuls ou alternés avec des briques.
- par une **série de couleurs extraite du nuancier des huisseries** (ou en accord) pour les constructions du mouvement moderne, qui peuvent présenter des tons parfois très denses pour certains éléments de la façade (sous faces d'escaliers ou de casquettes/pare soleil par exemple),
- par une série de tons plus soutenus utilisables partiellement sur les constructions années 30 (en bandeau notamment).



# Orientations pour les éléments de décor complémentaires

- Pour les éléments de décor complémentaires, il ne sera pas défini de palette.

Ces éléments souvent uniques et originaux devront être respectés, entretenus ou/et restaurés lorsqu'ils existent. Les nouveaux (inscription du nom sur la maison par exemple), veilleront à rester sobre et dans l'esprit de la construction.



# Orientations pour les huisseries

- Pour les **huisseries (portes, fenêtres, volets, portails)**, les orientations du *nuancier général* sont :
  - Développement ou renforcement des tonalités dominantes : bleus, verts et blancs/tons très clairs.
  - Conservation des tons secondaires : gris, rouges sombres et ocres clairs,
  - Réduction des bruns.
- ... et les précisions pour certaines *typologies* :
  - les bleus, verts et blancs constituent la dominante de fond, transversale à l'ensemble des typologies,
  - les gris clairs et ocres clairs complètent les dominantes pour les constructions les plus anciennes,
  - les bruns et blancs marquent les constructions autour des années 70, la gamme des bruns sera réduite et les dominantes générales appliquées à ce type de constructions,

Les bleus, verts et blancs



Les gris, rouges et ocres



- les **rouges sombres** s'appliqueront notamment sur les **constructions de l'après-guerre** mais également sur les **maisons de la villégiature** du début du siècle dernier, Pour ces constructions, certains **bleus soutenus** (sombres) sont également caractéristiques (en dehors des tons du nuancier général) et pourront être utilisés pour les parties décoratives en bois (faux colombages par exemple ou bien pour les garde-corps (en bois ou en métal selon les époques).



Accord porte et volets

- les **constructions du mouvement moderne** utiliseront parmi les dominantes de fond des **bleus soutenus**, des **verts d'eau** et **gris verts**, des **ocres**, des **rouges** (entre autres).

Les **différents éléments** (portes, volets, fenêtres, garde-corps, éléments décoratifs ou de structure apparente) seront généralement **assortis** (de même ton ou en camaïeu).

Cependant, des effets décoratifs seront acceptés comme, par exemple, le traitement bicolore des volets sur certaines constructions après guerre.



Accord porte et portail

Fenêtres blanches et volets colorés



Accord encadrements et garde-corps

# Palettes des huisseries

## • Les huisseries et éléments peints

Le bois (dominant) et le métal sont utilisés pour les fenêtres et volets. Les portes sont le plus souvent en bois. Le PCV est aujourd'hui fréquent, principalement pour les fenêtres des nouvelles constructions.

Les huisseries présentent des dominantes colorées principales de bleus, verts et blancs, avec en tons secondaires, les gris, rouges sombres et bruns.

Selon les constructions, certaines dominantes sont perceptibles, même si cette influence est réduite :

- constructions les plus anciennes : les bleus, verts et blancs, les gris clairs et ocres clairs
- autour des années 70 : les bruns et blancs
- après guerre et mouvement moderne : des rouges sombres mais aussi vert et bleus foncés, verts d'eau et gris verts, des ocres.

Dans certains cas, les volets sont traités en bichromie (alternance d'un ton fort sur les montants des volets et d'un ton plus neutre pour le remplissage).



# Orientations pour les ferronneries

- Pour les ferronneries (garde-corps, portails), les orientations du *nuancier général* sont :
  - Utilisations des tons retenus pour les huisseries.
  - Développement d'une gamme de noirs colorés (en accord avec celle du front de mer).
- ... et les précisions pour certaines *typologies* :
  - Pour l'ensemble des types, deux principes d'accord seront retenus pour les ferronneries : en accord avec les huisseries (même couleur) ou en contraste (utilisation d'un ton très sombre sur les huisseries sont très claires par exemple).



# Palettes des ferronneries

Elle reprend la palette des **huisseries**, complétée d'une gamme de **noirs colorés**.

Selon les constructions, elle s'adaptent au tons des huisseries (métalliques ou non) ou contrastent avec l'usage de noirs colorés.

Généralement, les éléments en ferronnerie sont traités dans des tons soutenus et sombres ou au contraire blanc. Mais dans le cas des constructions du mouvement moderne, on trouve par exemple de nombreux accords subtils avec les tons des encadrements. Dans le cas des maisons de la villégiature, on note fréquemment des accords avec les **tons des huisseries** et éléments de modénature ou de décor en bois présent sur la façade.



Ou reprise des tons des huisseries

# Orientations pour les toitures

- Pour les **toitures**, les orientations du *nuancier général* sont :
  - **respect des matériaux de toiture traditionnels et de leurs tonalités : tuiles orangées claires** (notamment tuiles canal), **ardoise et chaumes** (sur les bourrines). Ce respect des tonalités passera donc exclusivement par le choix des matériaux (éviter les matériaux d'imitation).
- ... et les précisions pour certaines *typologies* :
  - pour les différents types, forte dominante des tuiles,
  - ardoises pour les maisons de villégiature (architecture régionaliste et constructions de la fin du 19ème à la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle),
  - présence du **chaume** sur certaines constructions (il est généralement en mauvais état, parfois recouvert de tôle) : à rénover par des artisans possesseurs de ces savoir-faire.

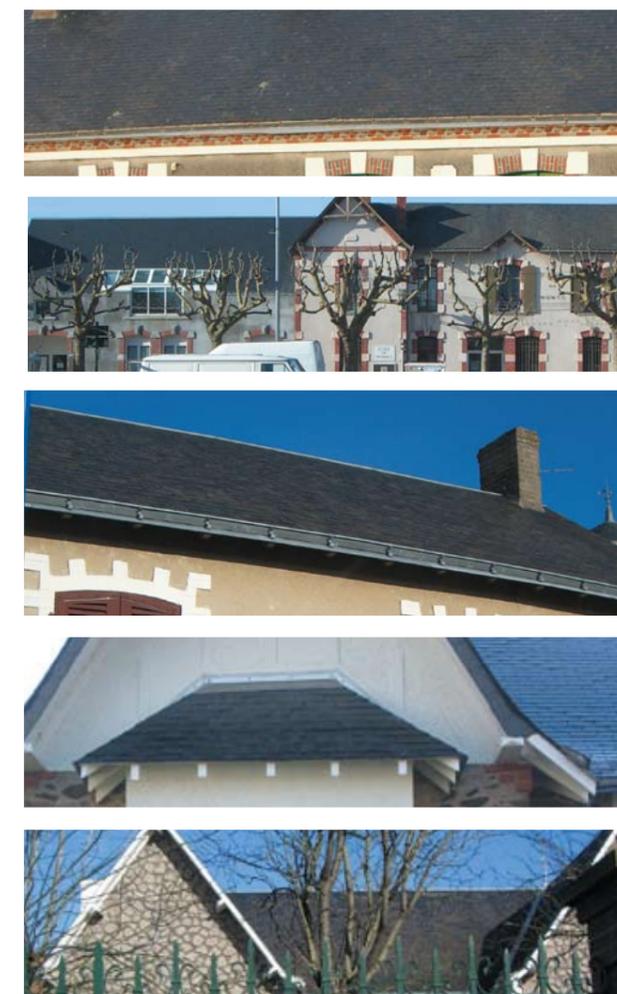
Les tons des différentes tuiles



Epis de toiture en terre cuite



Les tons des ardoises



Les toits de chaume



# Palettes des toitures

## C'est le matériau qui fait la couleur.

### Pour les tuiles :

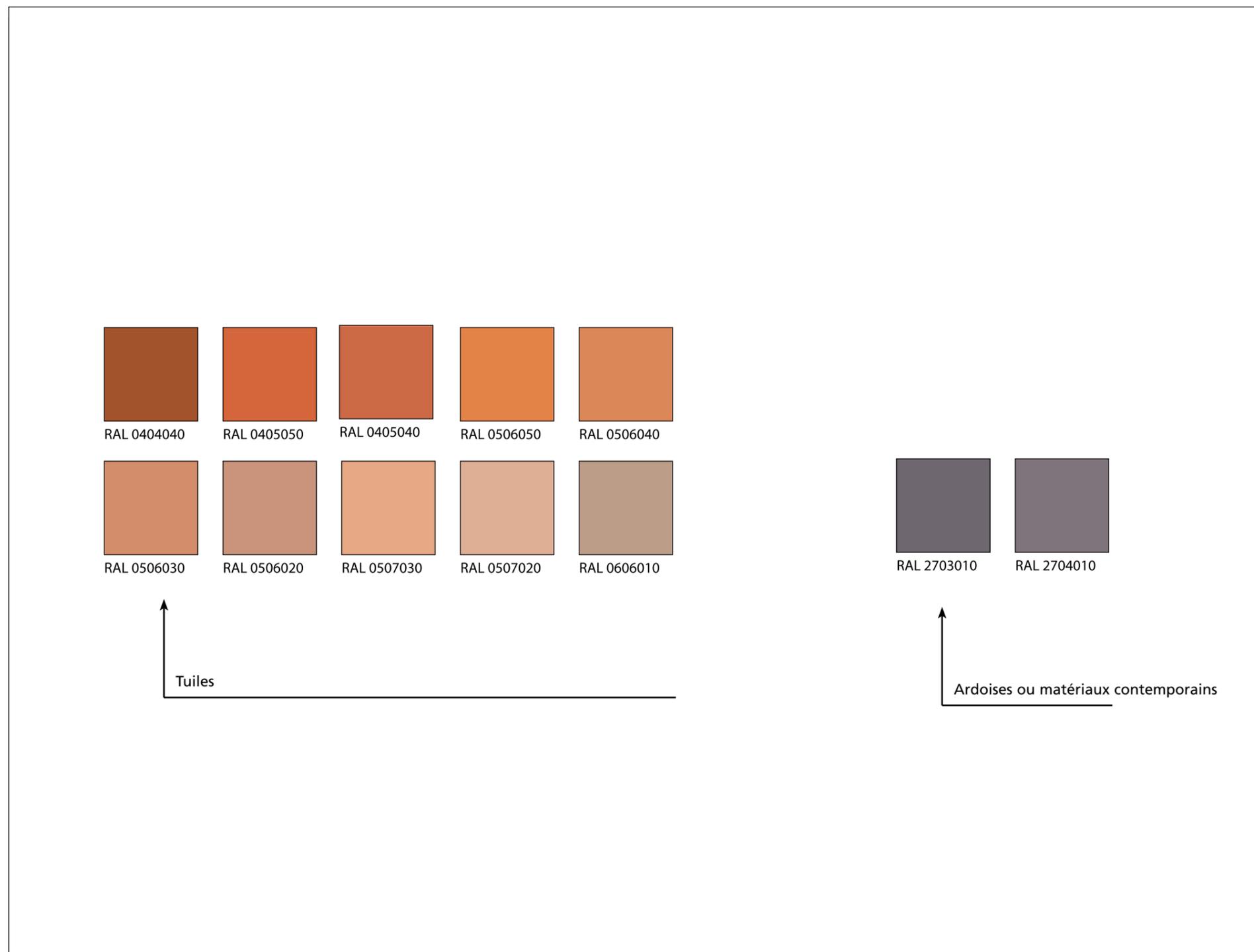
Les tuiles choisies seront de préférence des tuiles canal et de tons clair assez doux; on évitera les tuiles mécaniques très orangées ou très brunes. Les toitures s'achèvent souvent avec des **génoises**. Cette pratique doit être perpétuée car elle fait partie des caractéristiques du bât local.

### Pour l'ardoise :

Présente sur une partie des constructions, notamment en centre ville et sur certaines maisons bourgeoises (maisons de villégiature du début du siècle dernier par exemple), elle sera entretenue. on évitera le remplacement par des imitations.

### Pour le chaume :

Le chaume se retrouve exclusivement sur les bourrines. Ce type de couverture devra être encouragée sur les constructions adaptées afin d'éviter le remplacement par des tôles par exemple.



# Orientations pour les devantures commerciales

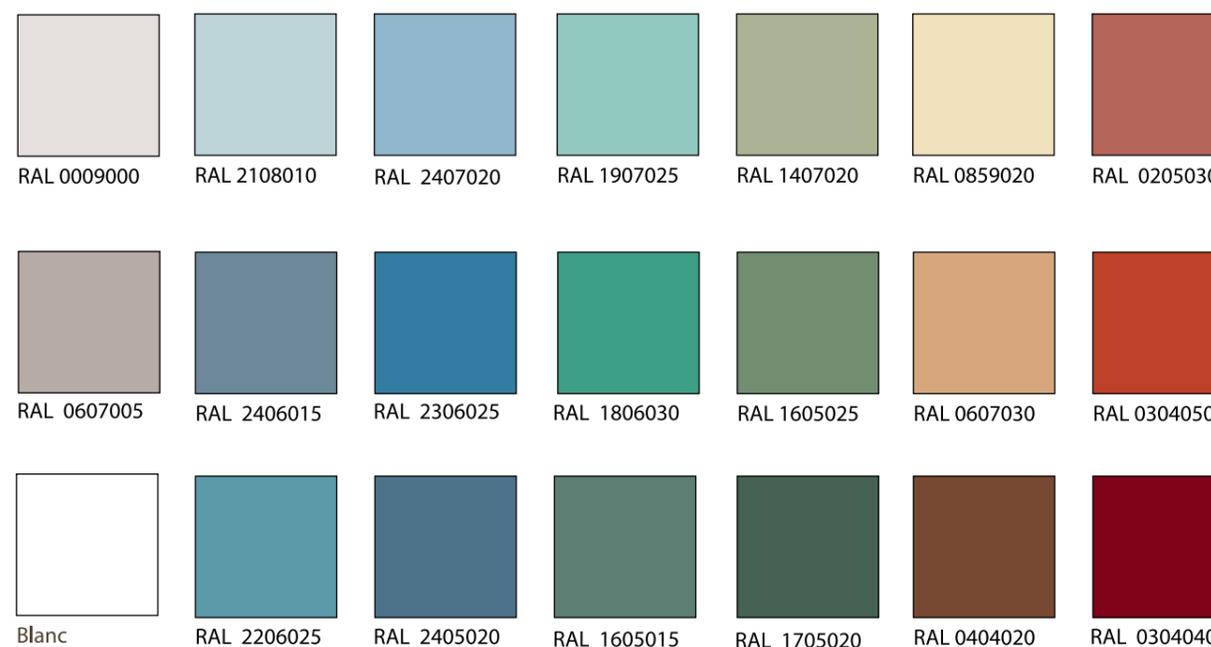
- Pour les **commerces**, les orientations du *nuancier général* pourraient-être :
  - sélection de tons en accord avec ceux des **huisseries** pour la coloration des devantures en applique et développement d'une **gamme spécifique aux commerces** à partir du nuancier des huisseries : **bleus et verts plus soutenus, ocres clairs, rouges sombres, gris clairs et colorés,**
  - accord, si possible, entre les tons de la devanture et celle des huisseries de la construction dans laquelle elle est installée (ton similaire ou camaïeu).



# Palettes des devantures commerciales

Le nuancier reprend une sélection de ton à partir du nuancier des huisseries. Il est important que le choix se fasse en fonction des autres éléments colorés de la façade : huisseries, colombages, matériaux de façade comme la brique par exemple, etc...

La représentation du commerce exercé peut également être un vecteur de choix (poissonnerie généralement bleue, boucherie ou commerce de vin plutôt rouge, boulangerie dans les ocres, fleuriste ou primeur plutôt vert...) tout en respectant l'entité de la façade (un commerce aux couleurs forte s'accordera soit en camaïeu avec les autres éléments peints, soit en contraste par rapport à des huisseries très claires ou blanches).



# Palettes des maisons en bois

Les constructions avec parements bois feront l'objet d'un traitement coloré particulier. Elles pourront utiliser une sélection de couleurs de la gamme des huisseries (gris clairs et gris colorés sombres), bleus et rouges sombres), blanc et les tons les plus clairs des fonds de façades.

Les huisseries de ces constructions seront soit en accord avec le fond de façade, soit blanches.



↑  
l'usage de ces tons est  
limité à 30% de la  
surface de la façade

# Palettes des bâtiments d'activité

Les coloris des bâtiments d'activités reprendront partiellement les tons des devantures commerciales. La toiture sera choisi dans un ton d'une valeur égale ou supérieur à celle de la façade. Les tons gris seront préférés.

